

A3 BAT AND CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : 37 Rue Mireille
84250 LE THOR
RCS AVIGNON : 938 751 526

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille vingt six

Le 30 Juin

A 20 heures,

Je soussigné BELNATO Adrien agissant en qualité de Président et unique actionnaire de la société A3 BAT AND CO après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus à la Présidence,
- l'affectation des résultats dudit exercice,
- la constatation des conventions visées par l'article L223-19 du code du commerce,
- questions diverses,
- le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 320.31€. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Il approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices et des produits non imposables assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant respectivement à 0€ et 0 €, ainsi que l'impôt correspondant de 0 €.

En conséquence, il donne quitus à la Présidence de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

B.A


L'actionnaire unique décide d'affecter le déficit de 320.31 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	- 320.31 €
Report à nouveau	- 320.31 €
Autres réserves	0 €
Solde	0 €

compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 679.69 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis le début d'activité de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L223-19 n'est intervenue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce seront portées au registre des décisions de l'actionnaire unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

BELNATO Adrien



Désignation de l'entreprise		Société A3 BAT & CO										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		37 RUE MIREILLE										84250 LE THOR			
Numéro SIRET *		9 3 8 7 5 1 5 2 6 0 0 0 1 4										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 0	
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
												3 1 1 2 2 0 2 5		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *	028	16 665	030	2 734	13 931									
	Immobilisations financières * (1)	040	70	042		70									
	Total I (5)	044	16 735	048	2 734	14 001									
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	3 287	070		3 287								
		Autres * (3)	072	3 431	074		3 431								
	Charges constatées d'avance *	092	220	094		220									
	Valeurs mobilières de placement	080	80	082		80									
	Disponibilités	084	979	086		979									
	Total II	096	7 998	098		7 998									
	Total général (I+II)	110	24 733	112	2 734	21 999									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000											
	Ecart de réévaluation	124													
	Réserve légale	126													
	Réserves réglementées*	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131													
	Report à nouveau	134													
	Résultat de l'exercice	136		(320)											
	Subventions d'investissement	137													
	Provisions réglementées	140													
	Total I	142		680											
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154													
	Emprunts et dettes assimilées	156		8 516											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		470											
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	303												
	Comptes courants d'associés	173		9 614											
	Autres dettes	175		2											
	Produits constatés d'avance	174													
	Total III	176		21 319											
	Total général (I + II + III)	180		21 999											
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		6 617								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		16 735								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société A3 BAT & CO

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2025
Exercice N-1 clos le 31 12 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	58 990	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
Production immobilisée *	Copies conformes certifiées à l'origine				
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232	58 995	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	19 228	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier - immobilier		242	16 717	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	244	538	
Rémunérations du personnel *			250	12 547	
Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant	380	252	7 149	
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255	254	2 734	
Dotations aux dépréciations			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation	(II)		264	58 914	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	81		
Produits exceptionnels	(IV)	290			
Charges financières	(V)	294	401		
Charges exceptionnelles	(VI)	300			
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	320	
---------------------	--	-----	-----	-----	--

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entreprise nouvelle (44 septies A)	986	342			
Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989				
Divers (44 quaterdecies)	345	350			
ZFA NG (44 quaterdecies)					
Investissements et souscriptions outre-mer	344				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		993			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356				
---	-----	--	--	--	--

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360			
--	--	-----	--	--	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

	370	372	320		
--	-----	-----	-----	--	--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

